

**EB15.R71 Représentants du Conseil Exécutif à l'Assemblée Mondiale de la Santé**

Le Conseil Exécutif

1. PREND ACTE du rapport des représentants du Conseil Exécutif à la Septième Assemblée Mondiale de la Santé ;<sup>1</sup>
2. REMERCIE ces représentants de la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions ;
3. NOMME le Dr H. van Zile Hyde et le Dr H. B. Turbott pour représenter le Conseil à la Huitième Assemblée Mondiale de la Santé ;
4. NOMME, à titre de suppléant, le Professeur M. J. Ferreira pour remplacer l'un ou l'autre des représentants ci-dessus désignés qui serait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions ; et
5. PRIE le Directeur général de prendre les dispositions appropriées pour que les représentants du Conseil Exécutif à la Huitième Assemblée Mondiale de la Santé présentent le rapport du Conseil.